

# LE PLAN JUNCKER EST ENTRÉ DANS SA PHASE CONCRÈTE !

Trois questions à **Ambroise Fayolle**, vice-président de la Banque européenne d'investissement, coordonnateur du Plan d'investissement pour l'Europe au sein de la BEI.

*En présentant les résultats 2015 de la BEI à Bruxelles, le Président Hoyer s'est félicité du bon départ du Plan d'investissement pour l'Europe (PIE). Où en est-on exactement ?*

**Ambroise Fayolle** : L'ambition du PIE est de créer un instrument financier permettant de ramener le capital privé sur le financement à long terme au soutien d'investissements d'avenir pour l'Europe : transitions numérique et écologique, innovation, PME, réseaux transeuropéens, éducation et santé. L'objectif est de rattraper le retard d'investissement accumulé pendant la crise en prenant en charge le risque attaché à ces projets pour démontrer leur faisabilité et inciter les acteurs économiques à y participer.

La mise en œuvre a été très rapide : en huit mois, 126 projets ont été approuvés dont la réalisation va mobiliser plus de 50 milliards d'investissements nouveaux en Europe. En France, l'un des premiers bénéficiaires, nous avons approuvé neuf projets d'infrastructures ou d'innovation industrielle, trois garanties en faveur des PME et des *start-up*, et six participations dans des fonds PME. Nombre de ces projets sont déjà en place pour 1,3 milliard d'€ de la BEI qui mobiliseront un total de 7 milliards.

*Il apparaît que les « petits pays » n'ont pas bénéficié du dispositif du PIE.*

**A. F.** : À ce jour, les opérations couvrent 22 pays, c'est un résultat satisfaisant après seulement huit mois et il n'est pas surprenant que les « grandes » économies confrontées à des déséquilibres structurels soient les premières à présenter des projets éligibles à la couverture du FEIS (Fonds européen pour les investissements stratégiques). L'Italie, l'Espagne, la France et le Royaume-Uni sont au premier rang suivis par le Danemark, l'Irlande, le Portugal, la Finlande, l'Autriche et les Pays-Bas, qui sont devant l'Allemagne. Nous veillerons à limiter

la concentration géographique des projets au sein de l'Union européenne.

Presque tous les secteurs sont concernés, des réseaux numériques aux énergies nouvelles, de la dépollution industrielle pour réaliser des logements sociaux à de la R&D. Enfin, tous les systèmes bancaires européens, notamment dans les « petits » pays comme les pays baltes, ont fait appel aux produits du Fonds européen d'investissement (FEI) en faveur des PME.

Dans beaucoup de pays, les investissements de capital humain sont l'apanage de financements publics. Cependant, il y a de très beaux projets de santé éligibles au FEIS lorsqu'ils sont montés en délégation de service public, par exemple au Royaume-Uni, mais aussi en Irlande avec un Partenariat public-privé (PPP) national pour 14 hôpitaux pédiatriques.

*Qu'en est-il de l'accès des petits projets aux facilités du Plan d'Investissement ? Les Banques promotionnelles nationales (BPN) ont-elles un rôle à cet égard ?*

**A. F.** : Les petits projets sont une priorité du PIE, pour assurer que les PME et les Entreprises de taille intermédiaire (ETI), qui représentent l'essentiel des créations d'emploi et sont souvent moteurs d'innovation, puissent bénéficier des financements du Groupe BEI avec la garantie du FEIS. Pour les PME, le principe est celui de l'intermédiation financière ou bancaire. En France, la BPI a été la première institution à bénéficier des garanties du FEI dans le cadre du PIE.

Le Plan permet au Groupe BEI de financer des programmes de R&D des ETI à partir de 7,5 millions d'€. Une centaine d'opérations est à l'examen et plusieurs sont déjà financées. Par exemple, j'ai signé ce 25 janvier, un financement de croissance de 25 millions pour « Figeac Aéro » qui produit des pièces de structures et de moteurs pour l'industrie aéronautique européenne.



Pour les petites infrastructures, les plateformes d'intégration de petits projets prennent des formes variées : des fonds d'infrastructures tels que le fonds « 3<sup>e</sup> Révolution Industrielle » en Nord-Pas-de-Calais-Picardie, des Sociétés de Tiers Financement ou des SEM pour la rénovation thermique du logement social ou privé. La BEI finance ainsi la rénovation de 40 000 logements avec un prêt de 400 millions d'€ bénéficiant de la garantie européenne et qui est déjà signé pour ce qui concerne l'Île-de-France et la Picardie. D'autres projets concernant le logement social sont en instruction.

Enfin, la BEI et des institutions comme la Caisse des Dépôts française, son homologue italienne, la KfW en Allemagne ou l'ICO en Espagne coopèrent sur deux dimensions : d'une part, l'accès des petites collectivités territoriales au financement de la BEI à travers les guichets locaux de ces BPN et, d'autre part, la concertation lors de la structuration du plan de financement de grosses infrastructures. ☞

*Propos recueillis par Marie-France Baud, directrice du bureau de Bruxelles, Confrontations Europe*